Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260702-20260777-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
25/06/2026
Affichée le 25/06/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi deux juillet à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
07/07/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. NOUHAUD Cyril, M. JUHEL Arnaud, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme GAUTON Gaëlle a donné pouvoir à M. MARIE Christophe
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. HURAUX Alexandre a donné pouvoir à M. JUHEL Arnaud
Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BROSSAY Aurélie, M. CÔTE Arnaud, Mme GUILLOT Annabelle

Madame GOBÉ Dorianne a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18

2026.07.77) ACQUISITION TERRAIN : DEVIS BORNAGE L'HERMITAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir une portion de terrain à Saint Marc le blanc afin de permettre la desserte de la parcelle section ZN N° 9 située au N° 4 l'Hermitais qui est enclavée suite à l'aménagement foncier.

Il propose un devis de GEOMAT pour les frais de bornage et de division de terrain d'un montant de 1 103 € 60 HT soit 1 324 € 32 TTC.
Il demande également au conseil municipal de fixer le prix d'achat de ce terrain appartenant à Mr et Mme RENOUX Olivier.

Vu l'accord des riverains,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Décide d'acquérir une portion de terrain pour permettre la desserte de la parcelle ZA N° 9 située au lieu-dit l'Hermitais à St Marc le Blanc, et propose un prix de 1 € le M2,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260702-20260777-DE

- Accepte de prendre en charge le devis de GEOMAT d'un montant de 1 103 € 60 HT soit 1 324 € 32 TTC,
- Indique que le puits desservant les habitants du village se trouvera sur le terrain communal et pourra être utilisé par les riverains actuels,
- L'acte notarié sera établi par la SCP JEGOU Maen Roch à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 7 juillet 2026

Le Maire :

O. GAIGNE